OEA/Ser.W

 CIDI/INF.401/21

 15 janvier 2021

 Original: espagnol

NOTE DE LA MISSION PERMANEnte de LA colombiE PAR LAQUELLE ELLE DEMANDE LA CRÉATION D’UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D’EXAMINER LE PROJET DE CHARTE INTERAMÉRICAINE DES ENTREPRISES ET POSTULATION À LA PRÉSIDENCE DE CELUI-CI

***Mission permanente de la Colombie***

***près l’Organisation des États Américains***

MPC/OEA No. : 0031/2021

La mission permanente de la Colombie près l’Organisation des États Américains (OEA) présente ses compliments à la Présidence du Conseil interaméricain pour le développement intégré et a l’honneur de se référer à la résolution AG/RES. 2954 (L-O/20) « Vers une Charte interaméricaine des entreprises ». Elle demande que lors de la prochaine séance du Conseil, on procède à la création d’un groupe de travail dans le cadre de ce Conseil dans le but de faire progresser les discussions pertinentes.

La mission permanente se permet de faire part en outre de son intérêt à présider ce groupe de travail.

La mission permanente de la Colombie près l’Organisation des États Américains (OEA) saisit cette occasion pour renouveler à la Présidence du Conseil interaméricain pour le développement intégré les assurances de sa très haute considération.

Washington, D.C., le 15 janvier 2021

À la Présidence du Conseil permanent

de l’Organisation des États Américains

Washington, D.C.

CIDRP03061F04